Version 2025

OPTIONJEUNE

Projet Pédagogique

Valérie QUARTIER, coordinatrice
Laurence NELIS, animatrice

Rue de l'Hôtel de Ville 7A, 6690 Vielsalm

☎ 080/77.12.99

-

0492/82.73.32

optionjeune@vielsalm.be

TABLE DES MATIÈRES

1. *Introduction* 3

2. *Objectifs* 3

3. *Environnement* 4

4. *Accessibilité* 5

5. *Modalités d'inscription* 6

6. *Fonctionnement* 6

7. *Encadrement* 8

8. *Nos moyens humains – matériels – financiers* 9

9. *Partenaires* 9

10. *Conclusion* 10

1. Introduction

L'École des Devoirs « *Option Jeune* » est née grâce à l'AMO « *L'Étincelle* » et leur association avec la Commune de Vielsalm en 2007. C'est en 2009 que cette dernière devient Pouvoir organisateur et que l'agrément de l'ONE est accordé.

Le but premier de ce service était de pouvoir répondre aux nombreuses demandes et au besoin d'accompagnement scolaire des jeunes. Petit à petit, le service développe et élargit ses accompagnements, jusqu'à répondre aux 4 missions décrites dans le décret relatif aux Écoles des Devoirs.

En 2024, l'accueil est assuré au quotidien par Madame Valérie QUARTIER, coordinatrice, et Madame Laurence NELIS, animatrice.

Ce projet pédagogique s'inspire des besoins des jeunes, des problématiques rencontrées (passées et actuelles), des objectifs fixés, des projets mis en place, etc. Il reflète, finalement, nos ressources et nos méthodes pédagogiques et éducatives du quotidien.

2. Objectifs

Pour rappel, voici les 4 missions d'une École des Devoirs ainsi que notre interprétation et notre mise en œuvre, dans les grandes lignes, de ces objectifs généraux.

Le développement intellectuel de l'enfant

Accompagner le jeune dans ses devoirs, ses apprentissages et sa scolarité de manière générale.
Lui fournir des outils appropriés et adaptés.
Lui assurer un cadre bienveillant en respectant son rythme, ses besoins, ses limites, tout en valorisant ses forces.
Lui permettre d'avoir les clés/compétences nécessaires pour travailler et évoluer en dehors du cadre de l'École des Devoirs.

Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant

Veiller au bien-être de l'enfant de manière individuelle et groupale.
L'accompagner dans son évolution personnelle, ses objectifs scolaires, professionnels et personnels.
L'accompagner également dans son apprentissage du respect envers lui-même et envers les autres.
Élargir les liens sociaux des jeunes, permettre la création de nouveaux liens sur plusieurs générations.
Développer leur intelligence interpersonnelle.

La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions

Permettre aux jeunes de s'exprimer, se poser des questions, découvrir et partager leur culture, leurs expériences, etc.

Développer la créativité des jeunes, développer de nouvelles compétences sur le plan pratique et psychique.

Favoriser l'ouverture d'esprit et tout ce que ce terme peut impliquer : tolérance, curiosité, intérêt et compréhension.

L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Développer l'esprit critique des jeunes, favoriser leur expression et leur autonomie dans la société actuelle.

Développer leur intelligence intrapersonnelle, c'est-à-dire apprendre à se connaître soi, apprendre à connaître ses forces et ses difficultés afin de mieux trouver sa place en tant que personne unique et pouvoir ainsi, petit à petit, préparer leur avenir.

3. ENVIRONNEMENT

La commune de Vielsalm se situe dans les Ardennes, au nord-est de la province du Luxembourg, proche de la province de Liège ainsi que des frontières allemandes et luxembourgeoises. Au 1er janvier 2023, la commune comptait 7 942 habitants pour une superficie de 140,7 km². Notre École des Devoirs se situe au centre de la celle-ci, à proximité du parc communal.

Nous accueillons des jeunes âgés entre 6 et 15 ans sans aucune distinction liée à la nationalité, à la religion, au statut socio-économique, etc. Nous ne faisons pas non plus de distinction relative au type d'enseignement tant que le jeune n'a pas besoin d'un accompagnement bien spécifique que notre équipe ne pourrait lui offrir. Cependant, en cas de liste d'attente, nous pourrions tout de même privilégier l'accès aux jeunes plus en difficulté (maîtrise de la langue française, famille isolée, niveau d'étude de l'entourage,…).

Les jeunes qui fréquentent notre service sont généralement scolarisés sur la commune :

Enseignement	*Dénomination*	*Nombre de jeunes (2024)*
Athénée Royal Vielsalm – Manhay	Hôtel de Ville (fondamental)	5
	Manhay (fondamental)	1
Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Les Grands Champs (secondaire – général)	2
	Rencheux (secondaire – technique et professionnel)	2
	Manhay (secondaire – général, technique et professionnel)	
Enseignement libre	École Saint Joseph (fondamental)	2
	École Saint-Laurent (fondamental)	
	Institut Sacré-Cœur (secondaire – général et technique)	2
Enseignement communal (fondamental)	École communale de Goronne	1
	École communale d'Hébronval	
	École communale de Petit-Thier	
	École communale de Regné	
	École communale de Rencheux	2
	École communale de Salmchâteau	4
Enseignement spécialisé	Institut d'Enseignement Spécialisé Primaire et Secondaire	

4. ACCESSIBILITÉ

Le local de l'École des Devoirs se trouve au centre de la commune, au sein du bâtiment dénommé la « *Maison du Parc* » situé à l'adresse : *Rue de l'Hôtel de Ville 7A, 6690 Vielsalm.*

Tous les jeunes arrivent par leurs propres moyens. Néanmoins, pour les enfants inscrits à l'école Saint Joseph et l'Athénée Royal de Vielsalm (section fondamentale), un rang est organisé par notre service. Une personne de notre équipe se rend jusqu'à ces établissements scolaires à pied et accompagne les jeunes jusqu'au local de l'École des Devoirs.

Les adolescents fréquentant le secondaire et ayant une autorisation signée des parents, peuvent venir à pied.

En ce qui concerne les écoles communales, le bus TEC peut amener et reconduire les enfants jusqu'à leur domicile. Selon des critères propres à celles-ci, la directrice peut marquer son accord pour un arrêt devant l'École des Devoirs. Ce fonctionnement offre un avantage aux parents qui n'ont pas la possibilité ou la capacité à accompagner leur enfant jusqu'à nous.

Notre local est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

5. Modalités d'inscription

C'est à la demande des parents que les enfants sont inscrits à l'École des Devoirs. La coordinatrice est disponible par mail et par téléphone pour donner toutes les informations nécessaires et éventuellement fixer un rendez-vous.

Lorsque le rendez-vous est fixé, les parents se rendent dans notre local, si possible, avec le jeune. C'est un premier contact qui permet aux deux parties de se présenter et de compléter les documents d'inscription.

Fiche inscription : Informations sur le jeune, coordonnées des parents, modalités d'arrivée et de retour, accord concernant le droit à l'image.

Fiche santé : Identité de l'enfant, coordonnées du médecin traitant, informations sur l'état de santé de l'enfant et personne(s) à contacter en cas d'urgence.

Plan d'Action Individuel : Explications et autorisation à échanger des informations nécessaires au bon suivi de l'enfant avec l'établissement scolaire.

Fiche renseignements facturation : Informations nécessaires à l'établissement des factures par l'Administration communale de Vielsalm. Le tarif est fixé à 1€ par jour et par enfant. Pour les jeunes de moins de 14 ans, l'accueil est déductible aux impôts.

ROI : Remise et lecture du Règlement d'Ordre Intérieur afin de prendre connaissance des droits et des devoirs de toutes les parties concernées (jeune, parents, équipe encadrante).

Cet échange permet également de préparer le premier jour d'accueil de l'enfant ainsi que l'organisation générale de l'année scolaire.

6. Fonctionnement

Arrivée : Les enfants arrivent à l'École des Devoirs à 15h30. Les adolescents, quant à eux, arrivent généralement à partir de 16h15.

Goûter : A leur arrivée, les jeunes se disposent comme ils le souhaitent afin de prendre leur goûter. Pour certains, c'est un moment de détente, de discussion ou encore de jeu avec leur camarade. Pour d'autres, c'est un moment de pause où ils ont besoin de se retrouver un peu seuls.

Devoirs : A 16h, chacun revient à sa place, ouvre son journal de classe à la page du jour et commence ses devoirs. Durant les dix premières minutes, l'équipe n'intervient généralement pas. C'est le moment clé où les jeunes apprennent à lire leur journal de classe, s'organiser, travailler en autonomie, passer à la question suivante et ne pas rester « bloquer » sur un énoncé, etc. Passé ce délai, notre équipe répond à leurs questions et les accompagne dans leurs apprentissages.
Les jeunes qui n'ont pas de devoir s'occupent généralement seuls : relire une matière moins bien comprise, s'avancer dans les devoirs de la semaine, etc. Beaucoup se proposent également pour aider les plus jeunes, et donc, donner de leur temps pour partager leurs connaissances. C'est un autre moment clé où leur savoir-faire et leur savoir-être est valorisé et où ils peuvent gagner confiance en eux.

Rangement : Lorsque tous les jeunes ont terminé leurs devoirs, aux environs de 17h, nous rangeons le local.

Activité : Des activités en intérieur comme en extérieur sont organisées. En effet, lorsque la météo s'y prête, le groupe profite généralement du parc communal, de sa plaine de jeux et de son espace vert. Il est également possible d'organiser des activités dans les rues de Vielsalm ou autour du plan d'eau, le « *Lac des Doyards* ».
En temps froid ou pluvieux, nous privilégions les jeux d'intérieur. Jeux de société, bricolages, contes d'histoire, etc.

Retour : A 17h45, les parents viennent rechercher leur(s) enfant(s). Nous apprécions échanger quelques mots avec ceux-ci sur le déroulement de la séance, répondre à leurs questions, etc.

Les activités du mercredi après-midi : Certains mercredis après-midi, des activités sont organisées.
Le premier mercredi de chaque mois (hors congés scolaires), notre équipe met en place diverses activités. Généralement, celles-ci sont en lien avec un « thème » définit pour l'année scolaire : activités ludiques et pédagogiques, musicales, artistiques, etc.

Le dernier mercredi (hors congés scolaires également), ont lieu des ateliers culinaires intergénérationnels. Ceux-ci sont mis en place en partenariat avec Plan de Cohésion Sociale et le Centre Public d'Action Sociale de Vielsalm.

Les révisions : Les mercredis du mois de décembre et de juin sont consacrés aux révisions d'examen.
Ces séances n'ont pas pour but de mettre en place des remédiations à proprement parler, mais bien de proposer un lieu calme, propice à l'étude et à la concentration.
Notre équipe se tient cependant à disposition des jeunes pour répondre aux éventuelles questions, les accompagner dans leur organisation, les interroger sur la matière vue en classe, proposer des exercices

supplémentaires et/ou des simulations d'épreuves externes (CEB, CE1D,...), réexpliquer au mieux un sujet qui n'a pas été compris, etc.
Bref, nous mettons tout en œuvre pour accompagner, soutenir et motiver les jeunes, en particulier durant ces périodes plus stressantes et éprouvantes.

7. ENCADREMENT

Nous accueillons au maximum 15 enfants par jour. En effet, nous préférons limiter le nombre journalier d'inscriptions afin de garantir un accompagnement de qualité.

Pouvoir organisateur : Commune de Vielsalm

Coordinatrice : QUARTIER Valérie, éducatrice spécialisée en accompagnement psycho-éducatif

Animatrice : NELIS Laurence, éducatrice

Bénévoles : ARCHAMBEAU Marie-Colette, institutrice.
DEBLIRE Gérard, instituteur, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.
DELHASSE Damien, projet REAC.
EVERARTS Charlotte, institutrice.
FRAITURE Martine, institutrice.
LÜTTGENS Marie-Pierre, professeur de mathématiques.
CRAVATTE Annie, institutrice.
MONFORT Françoise, institutrice.
Tous les institutrices et instituteurs sont à la retraite.

Depuis le début de l'année 2024, un cahier de communication a été réalisé et mis en place.
La première partie est consacrée aux remarques et observations, aux demandes et besoins ainsi qu'aux idées et réclamations des bénévoles. C'est un outil important qui permet de nous remettre en question, d'évaluer régulièrement nos pratiques et d'intégrer plus encore les bénévoles à notre équipe.
La seconde partie est consacrée à chaque jeune, individuellement.
Il regroupe en fait tous éléments importants que nous pourrons ensuite aborder en réunion d'équipe.

Dans la mesure du possible, nous essayons d'organiser deux réunions minimum par année scolaire.
La première, souvent mise en place en début d'année scolaire, permet de faire le point sur le nombre d'inscription, l'organisation générale de l'année scolaire, des projets à mener, etc.

La deuxième, généralement fixée au cours du dernier trimestre qui met en œuvre le Plan d'Action Annuel. Le but de cette réunion est donc de discuter de l'évolution de chaque enfant, de ses forces et de ses difficultés ainsi que des différentes pistes d'action à mettre en place.

8. Nos moyens humains – matériels – financiers

Au quotidien, nous utilisons diverses ressources, à commencer par notre équipe. En effet, chaque personne individuellement amène sa personnalité, ses réflexions, sa culture, donne de son temps et partage son savoir. Notre équipe de bénévoles est âgée de plus ou moins 65 ans. C'est une grande richesse pour notre École des Devoirs de permettre aux jeunes de tisser des liens avec cette génération et recevoir tout ce dont elle est prête à partager.
Parmi nos volontaires, l'un d'entre eux est arrivé et a été intégré grâce au projet REAC du CPAS de Vielsalm. Ce projet vise à accompagner des personnes en situation de handicap dans diverses *« Activités Citoyennes »*. C'est donc depuis quelques années maintenant que les enfants apprennent aussi le respect et l'acceptation de la différence et du handicap.

Outre nos ressources humaines, notre local ainsi que l'accès internet et le matériel à disposition nous permettent d'assurer un accompagnement de qualité. Ordinateurs, tablettes, tableau blanc, rétroprojecteur et panneau blanc, imprimante/photocopieuse, livres pédagogiques, bibliothèque, matériel scolaire et récréatif, jeux de société, etc.

La coordinatrice ainsi que l'animatrice mettent également à disposition différents outils pédagogiques afin de faciliter les devoirs et/ou l'étude en autonomie. Ceux-ci peuvent être téléchargés et imprimés mais peuvent aussi être créés par elles-mêmes. Ces outils sont et seront en perpétuel développement.

Finalement, nous pouvons compter sur les subventions de l'ONE ainsi que l'intervention de la Commune pour toute demande ou projet particulier.

9. Partenaires

L'École des Devoirs « *Option Jeune* » dépend de l'ONE et de la Commune de Vielsalm. Étant toujours présents pour répondre à nos interrogations et nous conseiller au besoin, nous pouvons les compter comme des partenaires cruciaux pour le maintient et le développement de notre service.

Bien entendu, nous considérons chaque parent et chaque établissement scolaire comme étant un partenaire. Nous gardons des contacts réguliers avec les parents et nous restons à leur disposition pour toute question ou information mais aussi pour toute éventuelle réclamation. Nous tentons également de rencontrer les instituteurs.trices deux fois par an afin de faire le point sur l'évolution des élèves suivis. Tout au long de l'année, nous utilisons aussi le journal de classe pour des informations ponctuelles.

L'AMO « *L'Étincelle* », cofondatrice de l'École des Devoirs, reste un partenaire important.
Nous pouvons parfois être amenés à assurer le suivi d'un même enfant. Dans ce cas, avec l'autorisation des parents, nous pouvons échanger des informations nécessaires à la bonne évolution de celui-ci. De manière plus générale, lorsqu'une situation délicate survient et que celle-ci dépasse nos compétences, nous pouvons toujours demander certains conseils et/ou rediriger les familles vers leur équipe afin d'avoir un suivi pertinent et adapté.

L'École des Devoirs fait également partie de la plateforme « *Pas à Pas* » du CPAS de la commune. Cette plateforme réunit différents membres en relation avec l'enfance afin de lutter contre la pauvreté infantile.

10. Conclusion

En septembre 2020, un changement de coordination s'est opéré à l'École des Devoirs. C'est Mademoiselle Valérie QUARTIER qui prend la place de coordinatrice au sein du service.
Au cours de l'année scolaire 2020-2021, suite au confinement et à la fermeture des écoles, voient le jour des activités ludiques et pédagogiques le mercredi après-midi.
Les années suivantes, ces activités sont peu à peu remplacées par d'autres animations en lien avec un thème défini (éveil musical, activités artistiques, etc.). Les ateliers culinaires intergénérationnels, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS de Vielsalm, sont également remis en place.

Durant les années à venir, nous souhaiterions étoffer notre équipe de bénévoles dans le but d'obtenir toute l'aide supplémentaire nécessaire au bon suivi des jeunes.
Nous souhaiterions également faire connaître davantage l'École des Devoirs, afin que toutes les familles qui auraient besoin de nos services connaissent notre existence et puissent donc nous contacter.
Enfin, nous espérons pouvoir créer de nouveaux projets ainsi que de nouveaux partenariats.

Approuvé par le Conseil communal, en sa séance du 18 août 2025.

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM Luxembourg

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE